

Condition Générales de Vente (CGV)

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Aurelux réalise ses prestations de communication, de conseil, de création graphique, de community management, de communication interne, d'organisation d'événements, de relations presse, de production de supports imprimés et de toute autre prestation proposée au Client.

Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Article 2 – Identification de l'entreprise

AURELUX

Direction : Aurélie Gauduin

Statut juridique : Micro-entreprise

SIRET : 92214794700027

Adresse : 20 chemin de boulanger, 24460 Chateau l'Evêque

E-mail : aurelie@aureluxcommunication.com

Téléphone : 0640766962

N° de TVA intracommunautaire : FR 70 922147947

Aurelux est assujettie à la TVA. Les prestations et produits proposés sont facturés hors taxes, la TVA étant appliquée au taux légal en vigueur.

Article 3 – Prestations proposées

Les prestations peuvent notamment comprendre :

- Diagnostic stratégique ;
- Conseil en communication ;
- Direction de communication externalisée ;
- Community Management ;
- Communication interne ;
- Création graphique ;
- Création de contenus photo, vidéo et rédactionnels ;
- Identité visuelle et branding ;
- Relations presse ;
- Organisation d'événements ;
- Achat, conception et revente de supports imprimés, signalétique, objets publicitaires ou tout autre support de communication ;
- Toute prestation figurant sur un devis accepté.

Cette liste est non exhaustive.

Article 4 – Formation du contrat

Toute prestation fait l'objet d'un devis, valable trente (30) jours à compter de sa date d'émission.

La commande devient définitive après :

- signature du devis ;
- ou validation écrite du devis par e-mail ;
- et, lorsque cela est prévu, versement de l'acompte demandé.

Les présentes CGV font partie intégrante du contrat.

Article 5 – Tarifs

Les prix sont exprimés en euros hors taxes. La TVA est appliquée au taux légal en vigueur.

Chaque mission fait l'objet d'un devis personnalisé, établi en fonction des besoins du Client. Ce devis précise l'ensemble des prestations, produits, frais et fournitures nécessaires à la réalisation de la mission.

Sauf demande complémentaire du Client ou modification du périmètre de la mission après validation du devis, aucun coût supplémentaire ne sera facturé. Toute prestation ou fourniture non prévue au devis initial fera l'objet d'un devis complémentaire ou d'un avenant accepté par le Client avant sa réalisation.

Article 6 – Modalités de paiement

Pour toutes les prestations :

- acompte de 50% à la signature ;
- solde à réception de facture.

Pour les accompagnements mensuels :

- Les prestations sont facturées au début de chaque période de facturation.
- Le règlement est exigible à réception de facture, sauf conditions particulières mentionnées au devis.

En cas de retard de paiement, des pénalités calculées au taux de trois fois le taux d'intérêt légal seront exigibles de plein droit, sans qu'un rappel soit nécessaire. Conformément aux articles L.441-10 et D.441-5 du Code de commerce, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera également due pour tout retard de paiement par un client professionnel.

La société pourra suspendre les prestations jusqu'au règlement complet des sommes dues.

Article 7 – Délais

Les délais annoncés sont donnés à titre indicatif. Ils commencent à courir uniquement lorsque :

- le devis est signé ;
- l'acompte est versé lorsqu'il est prévu ;
- tous les éléments nécessaires ont été transmis.

Tout retard du Client dans la transmission des informations ou validations reporte automatiquement les délais de livraison.

Article 8 – Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- transmettre des informations exactes ;
- fournir les documents nécessaires ;
- respecter les délais de validation ;
- désigner un interlocuteur unique lorsque cela est pertinent ;
- respecter les droits de propriété intellectuelle des éléments transmis.

Le Client demeure seul responsable du contenu des informations qu'il communique.

Article 9 – Déroulement des prestations

La société intervient dans une mission d'accompagnement, de conseil et de réalisation.

Les recommandations stratégiques sont formulées au regard des informations communiquées par le Client.

Les décisions finales demeurent de la responsabilité du Client.

Article 10 – Validation des livrables

Les créations sont soumises au Client pour validation. Toute modification demandée après validation pourra être facturée.

En cas d'absence de réponse du Client dans le délai convenu, les échéances pourront être reportées.

La société ne pourra être tenue responsable des conséquences d'un retard de validation.

Article 11 – Community Management

Lorsque la prestation comprend la gestion des réseaux sociaux :

- les contenus sont élaborés selon la stratégie définie avec le Client ;
- le calendrier éditorial est communiqué selon les modalités convenues ;
- les publications sont réalisées après validation lorsque celle-ci est prévue.

Les performances des réseaux sociaux dépendent notamment :

- des algorithmes ;
- des tendances ;
- de la concurrence ;
- des investissements publicitaires ;
- de l'engagement des communautés.

La société est tenue à une obligation de moyens et ne garantit aucun résultat chiffré (nombre d'abonnés, portée, ventes, chiffre d'affaires ou génération de prospects).

Article 12 – Accès aux outils

Le Client fournit les accès nécessaires aux plateformes concernées. Lorsque cela est possible, les accès seront transmis via les systèmes de délégation proposés par les plateformes, sans communication des mots de passe. Le Client reste propriétaire de ses comptes.

Article 13 – Sous-traitance

La société peut faire appel à des partenaires ou sous-traitants spécialisés (photographes, vidéastes, imprimeurs, développeurs, rédacteurs, etc.) lorsque cela est nécessaire.

La société demeure l'interlocuteur principal du Client pour la bonne exécution de la mission.

Article 14 – Produits imprimés et fabrication

Lorsque la prestation comprend la fabrication ou la revente de supports imprimés ou d'objets de communication :

- un BAT (Bon à Tirer) sera soumis au Client ;
- la validation du BAT vaut accord définitif sur les éléments transmis.

La société ne pourra être tenue responsable d'une erreur validée par le Client.

Les délais de fabrication dépendent des fournisseurs partenaires et son indiqué dans le devis.

Article 15 – Propriété intellectuelle

Toutes les créations réalisées par la société demeurent protégées par le Code de la propriété intellectuelle. Les droits patrimoniaux sont cédés uniquement dans les conditions prévues au devis ou au contrat. Les fichiers de travail, fichiers sources, modèles Canva, documents de production, maquettes non retenues et procédés de création restent la propriété exclusive de la société, sauf accord écrit contraire.

Toute reproduction, modification ou réutilisation en dehors des droits concédés est interdite.

Article 16 – Droit de communication

Sauf opposition écrite du Client, la société est autorisée à présenter les réalisations effectuées dans son portfolio, sur son site internet, ses réseaux sociaux ou tout autre support de communication, à des fins de promotion de son activité.

Les informations confidentielles ne seront jamais divulguées.

Article 17 – Confidentialité

Les parties s'engagent à conserver confidentielles toutes les informations échangées dans le cadre de leur collaboration. Cette obligation demeure pendant une durée de cinq ans après la fin de la mission.

Article 18 – Protection des données personnelles

Les données personnelles sont collectées uniquement dans le cadre de la relation commerciale.

Elles sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la réglementation française applicable.

Le Client dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de ses données.

Article 19 – Responsabilité

La société s'engage à mettre en œuvre tous les moyens raisonnables nécessaires à la bonne exécution des prestations.

Sa responsabilité ne pourra être engagée notamment en cas :

- d'informations inexactes transmises par le Client ;
- de validation tardive ;

- de force majeure ;
- de dysfonctionnement des plateformes numériques ;
- de suspension ou suppression d'un compte par une plateforme ;
- de piratage informatique ;
- de modification des algorithmes ;
- d'interruption d'un prestataire tiers.

La responsabilité de la société est, en tout état de cause, limitée au montant de la prestation concernée.

Article 20 – Résiliation

Toute prestation commencée reste due au prorata des travaux réalisés. Pour les prestations récurrentes, les modalités de résiliation sont précisées dans le contrat signé entre les parties.

En cas de manquement grave de l'une des parties à ses obligations, l'autre partie pourra résilier le contrat après mise en demeure restée sans effet pendant quinze jours.

Article 21 – Force majeure

Aucune partie ne pourra être tenue responsable d'un retard ou d'une inexécution résultant d'un événement de force majeure au sens du Code civil.

Les obligations sont suspendues pendant toute la durée de cet événement.

Article 22 – Réclamations

Toute contestation relative à une prestation devra être formulée par écrit dans un délai de quinze jours suivant la livraison ou la réalisation de celle-ci. Passé ce délai, la prestation sera réputée conforme.

Article 23 – Droit applicable – Médiation – Litiges

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de différend, les parties rechercheront prioritairement une solution amiable. À défaut d'accord, le litige sera porté devant les juridictions territorialement compétentes. Lorsque la réglementation l'impose, le Client consommateur pourra recourir gratuitement à un médiateur de la consommation dont les coordonnées seront communiquées par La société.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les accepter sans réserve lors de la signature du devis ou du contrat.